

**9e Conférence des Nations unies sur la concurrence et la protection des  
consommateurs  
Salle XIX, Palais des Nations  
Genève  
7-11 juillet 2025**

**Renforcement des capacités et assistance technique**

**Présentation**

*M. Toussaint Armel Bakala  
Directeur général  
Autorité nationale de la concurrence  
République du Congo*

*Ce document a été reproduit dans la langue et sous la forme dans lesquelles il a été fourni. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles du Bureau du commerce et du développement des Nations Unies.*

**RESUME DE L'INTERVENTION  
DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE NATIONALE DE LA  
CONCURRENCE AU NOM DE MONSIEUR ALPHONSE CLAUDE N'SILOU,  
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU COMMERCE, DES APPROVISIONNEMENTS  
ET DE LA CONSOMMATION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**

**A L'OCCASION DE LA SESSION DEDIEE AU RENFORCEMENT DES CAPACITES  
ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE**

---

**Contexte et avancées nationales**

Le Directeur général, dans son intervention, souligne les progrès significatifs du Congo dans la modernisation de son économie. Le pays a récemment adopté un nouveau cadre juridique complet avec la promulgation des lois sur la concurrence et sur la protection des consommateurs. Parallèlement, une Autorité Nationale de la Concurrence a été créée.

**Le défi principal : La mise en œuvre**

Le discours insiste sur le fait que l'adoption de ces lois n'est qu'une première étape. Le véritable défi réside dans leur mise en œuvre effective. Pour que ces lois ne restent pas "lettre morte", il est crucial de disposer d'une institution forte et de personnel compétent.

**Appel à la coopération internationale**

Le Directeur général affirme que la coopération internationale, en particulier avec la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), est fondamentale et indispensable pour le succès des réformes engagées par le Congo.

**Besoins spécifiques et demandes d'assistance à la CNUCED**

La demande de partenariat avec la CNUCED se décline en plusieurs axes prioritaires :

1. **Consolidation institutionnelle** : Aide à la mise en place des règlements intérieurs et des guides de procédures pour la nouvelle Autorité de la Concurrence.
2. **Renforcement des capacités humaines** : Le Congo sollicite des formations techniques ciblées pour les commissaires, enquêteurs et analystes sur des sujets comme l'économie de la concurrence, les techniques d'investigation et l'analyse des marchés.
3. **Formation du corps judiciaire** : Il est essentiel que les magistrats soient également formés aux spécificités du droit de la concurrence pour garantir l'efficacité de l'ensemble du système.
4. **Plaidoyer et sensibilisation** : Demande d'appui pour développer des campagnes visant à créer une "culture de la concurrence" auprès des entreprises, des consommateurs et du grand public.

**Vision future :**

Le Congo exprime son intérêt pour le programme d' "examen collégial volontaire par les pairs" de la CNUCED, y voyant une opportunité de transparence et d'amélioration continue.

**Conclusion :**

Le Directeur général a réaffirmé la forte volonté politique du Congo de mener à bien ces réformes. Il a positionné la CNUCED non pas comme un simple fournisseur d'assistance technique, mais comme un partenaire stratégique sur le long terme, essentiel pour transformer les ambitions en une réalité tangible qui bénéficiera aux citoyens et aux entreprises, et qui servira de moteur à la diversification économique du pays.

---